

**Province de Québec
Municipalité de Chartierville**

Lundi 6 mars 2017

1. Ouverture de la séance :

Le maire Denis Dion ouvre la séance à 19h00.

Sont présents : les conseillers Louis Désy, Vanessa Faucher, Guy Gilbert, Nathalie Guesneau, Simon Lafrenière et Claude Sévigny. La secrétaire-trésorière Paméla Blais est aussi présente.

17-2765

2. Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par M Simon Lafrenière, appuyé par Mme Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 6 février 2017.
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - *Dépôt du Rapport financier préliminaire 2016 de RCGT*
 - *ARÉO-FEU test de pompe*
 - *Rapport annuel incendie*
 - *PEARRL*
 - *Modification Entente intermunicipale réseau Internet haute vitesse*
 - *Nomination d'un délégué pour La contrée du Massif*
 - *Contribution financière La Passerelle*
 - *Contribution financière Fondation Pauline Beaudry*
 - *Contribution financière Gala mérites scolaire LSL*
 - *Refinancement Institution gagnante*
 - *Changement Règlement d'emprunt*
8. Période de questions.
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

17-2766

3. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2017 :

Il est proposé par M Simon Lafrenière, appuyé par M Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 6 février 2017, tel que présenté.

17-2767

4. Adoption des revenus & dépenses :

Il est proposé par M Guy Gilbert, appuyé par Mme Vanessa Faucher et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 28 février 2017, pour un total des dépenses d'une somme de 40 599,26 \$ et un total des revenus d'une somme de 39 409,07 \$.

5. Rapport du Maire :

M. Dion nous informe sur le PGMR et des solutions que nous devons prendre en tant que citoyen de la MRC, afin de rencontrer les normes de celui-ci et ne pas perdre les subventions promises. Comme le parc éco-industriel **Valoris** à Bury, n'est pas reconnu par Recyc-Québec, pour le compostage, la MRC ne rencontre pas les normes pour le PGMR. Premièrement, la MRC prendra des résolutions afin de faire reconnaître Valoris à Recyc-Québec et si les choses ne bougent toujours pas, les municipalités prendront également une série de résolutions. Aussi, nous devons prendre un engagement, en tant que municipalité, vers le compostage. Nous enverrons un appel à tous, par le billet d'un bulletin, afin de savoir combien de citoyens font du compostage et du même coup, savoir si nous rencontrons les normes demandées.

Aussi, la municipalité de Saint-Isidore de Clifton nous a offert de ramasser nos vidanges et notre récupération. D'après ses dires, elle pourrait concurrencer notre service actuel de ramassage. Cela reste à voir lors de notre prochain appel d'offre pour ce service.

M Denis nous dit que nous devons re signer l'entente avec la MRC pour l'internet haute vitesse, car Ascot Corner se retire, de nouveaux programmes d'aide pourraient être intéressants pour nous et la nouvelle technologie LTE, semble plus abordable.

M Dion, veut rassurer les résidents que Domtar ne puise pas d'eau dans le ruisseau Minning, comme le prétendait certain. La compagnie nous rassure que les boues de fosses qui sont épandues sur leur terrain rencontrent toutes les normes du Ministère de l'environnement. Concernant également Domtar, le maire rassure les résidents du chemin Saint-Paul quant aux camions de bois

qui circule durant le dégel. Domtar a pris engagement de ne sortir que 50% du bois et de le faire de façon respectable et ce seulement lorsque les chemins seront gelés.

6. Rapport des comités ad hoc :

M Guy Gilbert nous informe des premiers préparatifs pour l'ouverture CIMO et CISM soit l'achat de casquettes et de stylos ainsi que la construction d'un aimant géant pour attirer les passants au kiosque de la Côte Magnétique.

Aussi, à la fin de la saison du CIMO il y aura une compétition d'orpaillage. Un comité organisateur est sur pied et les préparatifs vont bon train.

M Simon Lafrenière fait un bref retour sur la soirée d'humour qui fut un succès. Il tient à remercier ceux qui se sont déplacés. Il nous donne rendez-vous pour une partie de tire plus tard en mars ou avril.

Mme Vanessa Faucher nous donne des nouvelles pour le triathlon du 9 juillet prochain. Elle a assisté à une rencontre d'informations et pour l'instant il ne demande pas d'argent, mais plutôt du support pour les athlètes (offrir de l'eau, encourager, etc.)

Mme Nathalie Guesneau planifie une rencontre avec les responsables de l'assainissement des eaux usées, afin de céder les travaux annuels obligatoires et de conserver les coûts d'entretien.

M. Claude Sévigny nous confirme que la vidéo promotionnelle pour l'hiver à été tournée, mais que son montage n'est pas terminé.

Pour le financement du Pacte rural, M Sévigny nous annonce qu'il y a eu des développements et que nous pourrions être remboursés pour les heures de bénévolats mis pour les projets présentés.

M Louis Désy a hâte de pouvoir visiter les endroits problématiques habituels au printemps, à savoir si les travaux de l'année dernière ont portés fruit.

7. Informations, correspondance & demandes diverses :

17-2768

ARÉO-FEU test de pompe :

Il est proposé par Mme Vanessa Faucher, appuyé par M Louis Désy et résolu à l'unanimité de retenir la soumission de la compagnie ARÉO-FEU pour effectuer les tests de pompe pour le camion incendie (test de route inclus).

17-2769

Rapport annuel incendie :

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'année 2016 est complété et prêt à être déposé au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Simon Lafrenière, appuyé par Nathalie Guesneau et résolu à l'unanimité que le Conseil de la municipalité de Chartierville accepte le rapport annuel pour l'année 2016 afin de répondre aux exigences du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

17-2770

PAERRL :

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 65 800 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;
ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS sur une proposition de Mme Vanessa Faucher, appuyé par M Claude Sévigny, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Chartierville informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

17-2771

Modification Entente intermunicipale réseau Internet haute vitesse :

Le Conseil municipal de Chartierville a résolu d'appuyer l'organisme à but non lucratif «Communication Haut-Saint-François» - à qui la MRC du Haut-Saint-François a confié la gestion de son réseau internet - dans son appel de projets aux programmes Brancher pour innover au gouvernement fédéral et Québec branché au gouvernement provincial afin d'obtenir du financement pour mettre à niveau le réseau internet haute vitesse existant et faire qu'encore plus de citoyens du Haut-Saint-François bénéficient d'une connexion inter-

net à un coût comparable à ceux des services offerts en milieu urbain, d'un réseau plus fiable, plus étendu, doté d'une technologie LTE plus puissante et dont les mises à jour peuvent s'effectuer à distance.

Proposée par M Simon Lafrenière et appuyé par Mme Nathalie Guesneau

Adoptée à l'unanimité

17-2771-1

Modification Entente intermunicipale réseau Internet haute vitesse :

Attendu que la municipalité a adopté en date du 1^{er} juin 2009 la résolution 09-1797 relative à une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

Attendu que la MRC désire céder une partie des éléments de cette entente à « Communication Haut-Saint-François », un organisme à but non lucratif dûment constitué;

POUR TOUTES CES RAISONS, sur la proposition de Simon Lafrenière, appuyée par Nathalie Guesneau, IL EST RÉSOLU :

Que l'entente intermunicipale soit modifiée conformément au document de modification joint à la présente résolution, lequel sera, après adoption par l'ensemble des municipalités membres de l'entente, annexé à l' « Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François » signée en 2009 pour en faire partie intégrante;

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les documents de modification à l'entente intermunicipale;

17-2772

Nomination d'un délégué pour La Contrée du Massif :

Il est proposé par M Guy Gilbert, appuyé par M Louis Désy et résolu à l'unanimité de faire la nomination du conseiller M Claude Sévigny comme délégué pour le comité «La Contrée du Massif».

17-2773

Contribution financière La Passerelle :

Il est proposé par Nathalie Guesneau, appuyé par Simon Lafrenière d'accorder un appui financier pour La Journée Internationale des Femmes 2017 pour un montant de 75,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

17-2774

Contribution financière Fondation Pauline Beaudry :

Il est proposé par Nathalie Guesneau, appuyé par Simon Lafrenière d'accorder un appui financier pour la Fondation Pauline Beaudry pour un montant de 100,00 \$.

Adopté à l'unanimité.

17-2775

Contribution financière Gala mérites scolaires LSL

Il est proposé par Vanessa Faucher, appuyé par Nathalie Guesneau d'accorder un appui financier pour le Gala des mérites scolaires Cité-école Louis-Saint-Laurent pour un montant de 60,00 \$.

Adopté à l'unanimité

17-2776

Refinancement Institution gagnante

IL EST PROPOSÉ PAR MME VANESSA FAUCHER, APPUYÉ PAR MME NATHALIE GUESNEAU ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Chartierville accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 14 mars 2017 au montant de 928 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 2010 01. Ce billet est émis au prix de 99, 02700 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

| | | |
|------------|-----------|------|
| 159 500 \$ | 1,45000 % | 2018 |
| 163 700 \$ | 1,55000 % | 2019 |
| 167 600 \$ | 1,75000 % | 2020 |
| 171 700 \$ | 2,00000 % | 2021 |
| 265 500 \$ | 2,15000 % | 2022 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire pré autorisé à celui ci;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

17-2777

Changement Règlement d'emprunt

ATTENDU QUE, conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun

d'eux, la Municipalité de Chartierville souhaite emprunter par billet un montant total de 928 000 \$:

| Règlements d'emprunt n° | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 2010-01 | 801 700 \$ |
| 2010-01 | 126 300 \$ |

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville avait, le 13 mars 2017, un montant de 928 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 658 000 \$, pour une période de 5 ans et 15 ans, en vertu du règlement numéro 2010-01;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Mme Nathalie Guesneau, appuyé par M Louis Désy et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 928 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2010-01 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire Denis Dion et la secrétaire-trésorière Pamela Blais;

QUE les billets soient datés du 14 mars 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|------|-----------------------------|
| 2018 | 159 500 \$ |
| 2019 | 163 700 \$ |
| 2020 | 167 600 \$ |
| 2021 | 171 700 \$ |
| 2022 | 176 200 \$(à payer en 2022) |
| 2022 | 89 300 \$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Chartierville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 mars 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 2010-01, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Chartierville emprunte 928 000 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement mentionné ci-haut.

8. Période de questions :

Le maire répond aux questions des citoyens.

9. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée

10. Levée de la séance :

La séance est levée à 20 h 00 par M Louis Désy sous la résolution 17-2778.

17-2778

Denis Dion, maire

Paméla Blais, secrétaire-trésorière